Résolution sur les progrès réalisés en 2000 pour la construction d'un espace de liberté, de sécurité et justice

2000/2039(RSP) - 16/05/2001 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

En adoptant la proposition de résolution déposée au nom de la commission des libertés et des droits des citoyens, de la justice et des affaires intérieures, le Parlement européen se réjouit des avancées constatées en matière d'espace de liberté, de sécurité et de justice. Elles incluent notamment la proclamation de la Charte des droits fondamentaux, la création d'Eurojust, la réforme de la Cour de Justice européenne et le développement d'Europol. Malgré cela, de nombreux progrès restent à accomplir, aussi le Parlement demande au Conseil et à la Commission de revoir la coordination des politiques d'asile et d'immigration qui pourraient, entre autre, réduire la disparité qui existe entre États membres en matière d'accueil de réfugiés et demandeurs d'asile. Le Parlement juge également qu'il est nécessaire de réorganiser et de renforcer le financement en faveur des réfugiés ou le fonctionnement des agences telles que Eurojust et Europol. Le Parlement demande également l'extension de la procédure de codécision aux domaines relevant de la justice et des affaires intérieures comme cela est prévu par le processus de l'après Nice. Le Parlement juge également qu'il est nécessaire de respecter 'le tableau de bord' reprenant les propositions définies à Tampere et de doter la Commission des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs prévus. Il demande enfin que soit organisée durant la présidence belge du Conseil une conférence réunissant les ministres de l'intérieur et de la justice des Etats membres qui aurait pour thème la stratégie globale de l'Union en matière de liberté, de sécurité et de justice. La tenue d'une conférence européenne sur la situation humanitaire des Kurdes est également l'un des objectifs que devrait réaliser la Commission et le Conseil.